



BULLETIN MUNICIPAL - JUILLET 2015

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	29 JUIN	30 JUIN 	1 ^{er} JUILLET BUREAU MUNICIPAL & BIBLIOTHÈQUE FERMÉS 	2 	3	4
5	6	7 	8 	9 	10	11
12	13	14 	15 	16 	17	18
19	20	21 	22 	23 	24	25
26	27	28 	29 	30 	31	1 ^{ER} AOÛT
2	3	4 	5 	6 	7	8

La date de tombée pour annoncer dans le Bulletin municipal est le **Vendredi midi qui précède la Séance du Conseil**. Le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique, selon l'espace disponible après les annonces de la Municipalité. Le **Bulletin municipal** est distribué le **vendredi suivant la Séance du Conseil**. Veuillez envoyer vos informations à : salette@muni-ndsalette.qc.ca

HORAIRE ET COORDONNÉES DU BUREAU MUNICIPAL :

Lundi au vendredi de 10 h à 12 h
Lundi au jeudi de 13 h à 16 h
Courriel : salette@muni-ndsalette.qc.ca

45, rue des Saules – Notre-Dame-de-la-Salette – Qc – J0X 2L0
Téléphone : 819-766-2533 Télécopieur : 819-766-2983
Site web : www.muni-ndsalette.qc.ca



HORAIRE ESTIVAL BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 18 h à 20 h - Jeudi de 9h à 15h
et de 18 h à 20 h - Samedi de 10 h à 13 h
Club de Lecture/Bricolage 2015 - Tous les jeudis Du 2 juillet au 27 août 2015.
Heure : 9h30 à 12h00
Téléphone : 819-766-2872



DÉCHETS ET RECYCLAGE

CUEILLETTE DES DÉCHETS À TOUTES LES SEMAINES

(pour la saison estivale).

- ❖ Depuis le **14 avril**, et ce jusqu'au 6 octobre prochain, les déchets seront ramassés **toutes LES SEMAINES**, le **MARDI**.
- ❖ La cueillette du **recyclage** demeure inchangée, soit le **JEUDI** aux **DEUX SEMAINES**. Vos bacs doivent être au chemin avant 7 h le matin.

« Ressources pour nos aînés »

Tel-Aide Outaouais	-	1-800-567-9699	SOS Violence conjugale	-	1-800-363-9010
Info abus aux aînés	-	1-800-489-9010	Prévention du suicide	-	1-866-277-2553
Entraide Deuil Outaouais	-	1-866-770-4814	Police	-	911
Transport collectif	-	1-866-310-1114	Info CLSC	-	811
Régie des rentes	-	1-800-463-5185	Info social et communautaire	-	211

Not du maire

Le mois de juillet est arrivé et en même temps, le temps des vacances. Notre village est propre et nos résidents saisonniers sont revenus. En cette saison, en plus de notre rôle de citoyen, nous, les salettois/salettoises devons assumer un rôle d'ambassadeur. Nous devons profiter de la saison estivale pour vendre notre beau village. Les actions que nous prenons durant l'été contribuent au succès économique de notre municipalité. Un sourire, un mot accueillant, des fleurs, un village propre sont toutes des façons de faire du développement économique vert et durable qui sera bénéfique pour tout le monde. Bonne été à tous!

The month of July has arrived and at with it, comes vacation time. Our village is clean and our seasonal residents have returned. In this season, in addition to our role as citizens, we, the salettois / salettoises must assume an ambassadorial role. We must take advantage of the summer season to sell our beautiful village. The actions that we take during the summer contribute to the economic success of our municipality. A smile, a friendly word, flowers, a clean village are all ways to make green and sustainable economic development that will benefit everyone. Happy summer to all!

INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU CONSEIL



Contrat d'entretien de déneigement et sablage des chemins municipaux pour une période de 3 ans : 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018. L'appel d'offre est présentement sur le site SEAO, vous avez jusqu'au 27 juillet pour déposer votre soumission.

Pendant la saison estivale, il aura des travaux de maintenance sur les chemins municipaux et à certains endroits. Lors des travaux, les chemins pourront être barrés partiellement pour des périodes allant de 30 minutes à 3 heures. Nous vous remercions de votre compréhension.

MENTIONS SPÉCIALES



Dès le 2 juillet, la bibliothèque ouvrira selon l'horaire estival suivant :
mercredi de 18 h à 20 h, jeudi de 9 h à 15 h ET 18 h à 20 h, samedi de 10 h à 13 h



Médailles pour chiens – Une obligation

Depuis le 1^{er} mai 2015, vous pouvez vous procurer votre licence de chien, au bureau de la Municipalité, au coût de 20\$. Nul ne peut posséder ou garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité sans s'être procuré une licence auprès du Service de protection des animaux.



Ouverture du poste de cueillette des huiles, peintures et fluo-compact et appareils électroniques.

L'ouverture du poste de cueillette des huiles, des peintures et de lumières fluo-compact et des appareils électroniques se fera tous les **derniers mercredis** de chaque mois, jusqu'à la fin d'octobre 2015, de **18 h à 19 h 30**. Le poste de cueillette est situé au : garage municipal, 13, rue Rollin.



Bacs de déchets obligatoire

À compter du 1^{er} septembre 2015, les bacs roulants sont obligatoires pour la collecte des déchets domestiques sur le territoire de la municipalité.

- Chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel permanent, saisonnier, secondaire désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un (1) maximum d'un bac roulant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire exploitant une ferme agricole désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères peut avoir un maximum de (2) d'un bac roulant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire d'un immeuble institutionnel (école) désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un nombre de bacs roulants suffisant pour les ordures ménagères.
- Chaque propriétaire d'un immeuble commercial désirant bénéficier de la collecte des ordures ménagères doit avoir un nombre de bacs roulants suffisant pour les ordures ménagères.
- Tous les propriétaires des immeubles visés sont responsables d'acheter leur bac roulant de 240 ou 360 litres et doivent nécessairement avoir la prise européenne, puisque c'est ce modèle qui est utilisé pour les camions à ordures. **La couleur des bacs roulants autorisés est le vert, gris ou noir.**



AVIS IMPORTANT POUR LA PROTECTION DE NOS COURS D'EAU

Dans le cadre de sensibiliser les citoyens sur l'importance de maintenir une bande riveraine adéquate et en santé. Afin de limiter la prolifération des algues indésirables et de diminuer l'érosion des berges, il est interdit de contrôler la végétation pour une bande de 5 m en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. Ceci comprend la tonte de gazon et d'herbacées, l'abattage d'arbre, de même que le débroussaillage.

Cette interdiction provient du règlement 137-09 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui est lui-même basé sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Québec.

Pour plus d'information, sur le règlement veuillez communiquer moi Chantal Robinson, inspectrice bâtiments et environnement au 819-766-2533 poste 23 du mercredi au vendredi.



Installation de piscines

Votre piscine est-elle sécuritaire? Renseignez-vous auprès de l'inspectrice en bâtiments pour connaître la réglementation au sujet des piscines. Pour infos : Chantal Robinson (819) 766-2533 poste 23



Permis de brûlage

Entre le **15 avril et le 15 novembre 2015** un permis de brûlage est **OBLIGATOIRE** pour faire brûler vos branches, broussailles ou autres, et/ou allumer des feux de joie, **en tout temps**. Le coût du permis est de 10 \$ et doit être demandé à l'avance. Toute personne qui contrevient à une des dispositions du présent règlement 12-RM-04 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$. La municipalité se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires si elle doit éteindre un feu de broussailles. **Responsable pour l'émission des permis est M. Yves Binette entre 10h et 20h au (819) 918-2533. Les feux à ciel ouvert sont présentement interdits.**

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS À SOULIGNER



Bibliothèque municipal

Quoi : Club de Lecture/Bricolage 2015

Quand : Tous les jeudis de l'été. Du 2 juillet au 27 août 2015.

Heure : 9h30 à 12h00

Lieu : Biblio de N.-D de la Salette à l'école de la Montagne

Pour qui : Jeunes résidents de N.-D. de la Salette. Les parents et les adultes sont bienvenus



MÉGA VENTE GARAGE (débaras) : Vendredi et Samedi – 10 et 11 juillet – Au 6, chemin Boisvenu - Plusieurs familles



VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE – SAMEDI, 18 JUILLET « EN CAS DE PLUIE – REMIS LE DIMANCHE 19 JUILLET » – Boutique Bibishop – Pour réserver votre terrain, appeler Brigitte au (819) 592-0077 - Coût/terrain : 5\$